

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2020**

**L'an deux mille vingt, le six octobre**, le Conseil Municipal de PAULMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Dominique FRÉLON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11	<b>PRESENTS</b> : Dominique FRÉLON ; Jérôme LOUAULT ; Gladys MORVAN ; Viviane VINCELET ; Claudette BARRAULT ; Elodie LETURGEON ; Nadège GODEFROY ; Charlie FOUQUET; Michel GABILLON ; Etienne DROUOT.
Nombre de conseillers présents : 10	<b>Conseillers ayant donné pouvoir</b> : néant <b>Excusés</b> : Nicolas LOUAULT
Date de convocation du Conseil Municipal : 01/10/2020	<b>Absents</b> : néant  lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Elodie LETURGEON est élue secrétaire de séance.

M. Laurent NONET agent technique est également présent sur invitation de Monsieur le Maire pour une présentation technique de certains points.

Le précédent compte rendu du 21 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 029/2020**  
**MISE A DISPOSITION BAR DE L'UNION – SAS L'UNION DE TERROIR**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante, qu'en date du 20 novembre 2018, le Conseil Municipal avait pris la décision de mettre à disposition, à titre gracieux, le local accueillant la SAS l'Union de Terroir afin d'y fonder l'épicerie « Vos Casiers de Campagne ».

Cette mise à disposition prendra fin le 25 novembre 2020, et il convient dès ce jour de statuer sur le prolongement de cette mise à disposition à titre gracieux ou sur la mise en place d'un loyer afin de supporter tout ou partie des charges inhérentes à cette activité.

Pour rappel, la Mairie a, à sa charge, les factures d'eau soit environ 25€ par mois, les factures d'électricité soit environ 200€ par mois et la facture de téléphonie et internet Orange qui représente 66€ par mois.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un loyer au nom de la Boulangerie Hamelin pour la location de l'emplacement de la machine à pain qui est indépendante de la SAS l'Union de Terroir pour un prix de 50,00€ / mois et un loyer de 100,00 € / mois pour la SAS qui occupe le reste du local de l'épicerie.

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- **Demander un loyer mensuel de 50,00€ à la boulangerie Hamelin pour l'emplacement de la machine à baguettes et de 100,00€ à la SAS l'Union de Terroir pour la location du local comprenant l'épicerie.**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions entre la Mairie et la boulangerie Hamelin d'une part et la Mairie et la SAS l'Union de Terroir d'autre part.**

**La Municipalité se réserve le droit de réviser ce montant chaque année en fonction de l'évolution des charges qui lui incombent.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N° 030/2020**

**LOGEMENT COMMUNAL – LOYER + PROVISION POUR CHARGES CHAUFFAGE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire du logement sis 2 place de la mairie à PAULMY (37350), de 106 m<sup>2</sup>, composé principalement en rez-de-chaussée d'un salon / salle à manger et d'une cuisine américaine, et à l'étage, de 3 chambres et sanitaires.

Ce logement, qui a été entièrement nettoyé par l'équipe municipale suite au départ de Mme FAROUELLE est occupé depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, par M. Adrien BEAUVAIS.

Monsieur BEAUVAIS est actuellement en alternance au sein de l'entreprise de charpente couverture FRELON, à Paulmy.

Les principales dispositions du bail sont les suivantes :

- durée de 3 ans,
- loyer mensuel initial de quatre cent quatre-vingt euros (480,00 €) auquel s'ajoute une provision pour charges de chauffage de quatre-vingt euros (80,00 €),
- indexation du loyer sur l'indice de référence des loyers (IRL),
- dépôt de garantie fixé à quatre cent quatre-vingt euros (480,00 €)
- établissement d'un acte de cautionnement ; pour ce dernier, ses parents.

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- **Valider le loyer mensuel initial de 480,00€ auquel s'ajoute une provision pour charges de chauffage de 80,00€/mois. Cette provision pourra faire l'objet d'un ajustement (à la hausse ou à la baisse) au bout de 12 mois, en fonction du relevé de consommation réelle.**
- **Valider l'indexation automatique du loyer sur l'indice de référence des loyers (IRL). L'indice de référence est celui du 2<sup>e</sup> trimestre de l'année 2020 dont la valeur s'établit à : 130,57,**
- **Valider le dépôt de garantie fixé à 480,00 €,**
- **Accepter l'établissement d'un acte de cautionnement sous seing privé au nom de ses parents,**
- **Autoriser Monsieur le Maire à passer le contrat de bail correspondant et à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires à la conclusion et à l'exécution de ce contrat.**

**DELIBERATION N° 031/2020**

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CLECT**

M. le Maire expose que le conseil communautaire de Loches Sud Touraine a décidé, par délibération en date du 16 juillet 2020, de la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) comme le prévoit l'article 1609 nonies C du code général des impôts.

La composition qui a été retenue est de 69 membres ayant voix délibérative, répartis comme suit :

- Le Président de la communauté de communes LOCHES SUD TOURAINE
- Le vice-président de la communauté de communes LOCHES SUD TOURAINE en charge des Finances
- Un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune

La commune doit donc procéder à la désignation, parmi les conseillers municipaux, d'un titulaire et d'un suppléant au sein de cette CLECT.

**Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts et l'article L 2121-33 du Code général de collectivités territoriales,**

**Vu la délibération du conseil communautaire de Loches Sud Touraine en date du 16 juillet 2020,**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne :**

- **en qualité de membre titulaire M Dominique FRÉLON**
- **en qualité de membre suppléant M Etienne DROUOT**

La présente délibération sera notifiée à la communauté de communes Loches Sud Touraine.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N° 032/2020  
PERCHE ELAGAGE – SERVICE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire présente aux membres présents deux devis demandés par notre agent technique dans le but d'acquérir une perche d'élagage qui faciliterait son travail au quotidien.

Le premier devis de l'entreprise FORCH présente un outil de marque DEWALT comprenant la perche et la batterie pour un total de 740.40€ TTC.

Le second devis de l'entreprise BOISSEAU présente un outil de marque STIHL comprenant la perche et une batterie utilisable sur un ensemble d'outils de la même marque pour un total de 893.46€ TTC.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise BOISSEAU qui propose un matériel plus adapté à l'utilisation de notre agent et qui présente un SAV plus accessible que l'entreprise FORCH. L'entreprise BOISSEAU dispose d'un réseau direct de mécanicien dans sa boutique.

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité BOISSEAU.**

**DELIBERATION N° 033/2020  
DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1, L. 2313-1 et suivants ;

VU la délibération municipale n° 2020-011 du 3 mars 2020 relatif au vote du budget primitif Commune pour l'exercice 2020 ;

Vu le budget primitif Commune 2020 ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal ;

CONSIDERANT la nécessité de respecter l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes, il convient de procéder aux modifications suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Op°	Chapitre	Imputation	Nature	Libellé	Montant
148	21	2151	Dépense	Réseaux de voirie	+ 8500,00 €
150	21	2151	Dépense	Réseaux de voirie	- 2500,00 €
158	21	2168	Dépense	Autres collections et œuvres d'art	- 6000,00€

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les écritures ci-dessus.**

**QUESTIONS DIVERSES**

1. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de M. COURREGÉ, potentiel acquéreur du Bar de l'Union. Ce dernier souhaite faire une nouvelle proposition en achetant uniquement la partie gauche du bâtiment ; il souhaite également que la Mairie réalise les travaux initialement prévus dans le BAR. Sa proposition d'achat s'élève à 60.000,00€. Après concertation, les membres du Conseil Municipal préfèrent ne pas céder le Bar pour le moment et poursuivre le projet de Bar associatif, dont les travaux ont débuté début septembre.
2. Adhésion groupement de commande voirie 2021 : la municipalité a fait le choix en 2020 d'augmenter le budget voirie afin de ne pas faire de travaux en 2021. Ce choix a permis de n'avoir qu'une seule étude pour la Maîtrise d'œuvre sur un marché global. Ainsi, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer au groupement de commande voirie 2021 de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine ni pour la partie enrobé à froid ni pour la

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

partie travaux. Les petits travaux de voirie à réaliser éventuellement en 2021 se feront sous forme de simple consultation.

3. Avancement travaux du BAR : l'entreprise Ferrant a terminé l'ouverture du mur entre l'ancienne cuisine et le BAR ainsi que l'ouverture de la porte d'accès PMR à l'arrière du bâtiment. M. LAROCHE viendra poser la porte la semaine 42 ; les élus se retrouveront le vendredi 9 octobre 2020 à 16h00 pour retirer le placo et le lambris de la pièce. Un devis de sablage va être demandé pour les plafonds. Dans la mesure où les travaux de maçonnerie ont été réduits, il sera demandé à l'entreprise FERRANT de réaliser l'enduit de la grande pièce initialement écarté du projet. Il ne restera que l'intervention du plombier et de l'électricien fin 2020. Monsieur le Maire rappelle le calendrier de travaux afin de pouvoir fournir les factures au département dans le cadre de la subvention FDSR.
4. Projets 2021 :
  - Cimetière : M. Laurent NONET présente un projet d'enherbement et de fleurissement du cimetière à prévoir en septembre 2021 suite à l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires. Ce projet devra faire l'objet d'une communication auprès des administrés car il s'agit d'une pousse lente de différentes variétés de végétaux qui donneront un autre aspect au cimetière.
  - jeux : lors de la récente visite des gens du voyage, des jeux ont été cassés dans l'espace public et doivent être remplacés. Des devis sont en cours auprès de différents fournisseurs mais le coût de petites structures restent relativement élevé. Monsieur le Maire propose de créer une équipe d'élus afin de réfléchir à un projet plus global et de monter un dossier de subvention pour améliorer à moindre coût l'offre faite à notre jeune public. Ainsi Gladys MORVAN, Michel GABILLON et Viviane VINCELET étudieront les différentes propositions au côté de notre agent M. Laurent NONET.
  - circuit : 2021 sera consacré à la réalisation du circuit touristique prévu initialement en 2019. Nos demandes de subventions ont abouti. M. Jean-Louis GUTIERRES sera convié lors d'un prochain conseil pour refaire le point sur le projet qu'il a monté.
  - toitures bâtiments communaux : notre agent technique a fait le tour des différents bâtiments communaux et des toitures ont besoin de quelques réparations. L'entreprise FRELON se chargera des travaux.
5. Commission révision listes électorales : pour information Mme Viviane VINCELET, M. Gilbert SIGNORET et Mme Dominique PLANES composent désormais la commission de révision des listes électorales qui se réunit avant chaque élection pour faire le point sur les inscrits et les radiés.
6. Désignation correspondant Défense : M. Dominique FRÉLON
7. Pour information, l'acte administratif pour l'acquisition de la parcelle A445, appartenant aux conjoints BRETON, a été signé le 29/09/2020. Un dépôt des minutes a été fait auprès du service des impôts de Loches.
8. L'équipe communication est invitée à faire le point sur le bulletin Municipal pour qu'il soit prêt début janvier aux vœux du Maire. L'utilisation du site internet doit également être étudiée pour le mettre à jour rapidement.
9. L'organisation de la Saint Eloi est annulée pour 2020 suite aux restrictions liées au COVID. Monsieur le Maire informe également les élus que depuis 15 jours les salles communales ne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

sont plus louées. Elles sont simplement mises à disposition des associations dans le cadre des activités sportives sauf en cas de nouvelles directives gouvernementales.

10. La Communauté de Communes Loches Sud Touraine en accord avec les Maires nous a remis les magazines du trimestre pour une distribution dans notre commune. Nous ferons appel à M. Nicolas LOUAULT et Mme Clémence FRELON comme pour la distribution des masques.
11. Mme Claudette BARRAULT nous informe que son frère, M. Norbert BARRAULT, souhaite céder son terrain à la commune. Monsieur le Maire se charge de le rencontrer et de lancer la procédure de cession par acte administratif.
12. De nombreuses demandes sont faites à la Mairie pour la mise en place de caravanes ou mobil home sur des terrains privés. Monsieur le Maire aimerait étudier la mise en place d'une taxe sur les mobil homes et les caravanes afin de limiter leur nombre et respecter le paysage du territoire.
13. Clôture de la séance à 22h30.
14. Prochain conseil municipal fin novembre ou début décembre 2020.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

REGISTRE DES DELIBERATIONS	
SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2020	
<b>DÉLIBÉRATION N° 029/2020</b>	<b>MISE A DISPOSITION BAR DE L'UNION – SAS L'UNION DE TERROIR</b>
<b>DÉLIBÉRATION N° 030/2020</b>	<b>LOGEMENT COMMUNAL – LOYER + PROVISION POUR CHARGES CHAUFFAGE</b>
<b>DÉLIBÉRATION N° 031/2020</b>	<b>DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CLECT</b>
<b>DÉLIBÉRATION N° 032/2020</b>	<b>PERCHE ELAGAGE – SERVICE TECHNIQUE</b>
<b>DÉLIBÉRATION N° 033/2020</b>	<b>DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL</b>

Fait et délibéré, les jours, mois et an sus-dits et ont signé au registre les membres présents.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Dominique FRÊLON, Maire		Nadège GODEFROY, Conseillère	
Jérôme LOUAULT, 1 <sup>er</sup> adjoint		Michel GABILLON, Conseiller	
Gladys MORVAN, 2 <sup>e</sup> adjointe		Charlie FOUQUET, Conseiller	
Viviane VINCELET, Conseillère		Nicolas LOUAULT, Conseiller	Excusé
Claudette BARRAULT, Conseillère		Etienne DROUOT, Conseiller	
Elodie LETURGEON, Conseillère			